



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 16/2011

**Concerne : traitements des membres de la Municipalité ainsi que des indemnités des membres du Conseil communal et de sa secrétaire, législature 2011-2016**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les membres du Conseil communal et les conseillers municipaux élus pour la législature 2011-2016 viennent d'être installés par la Préfète. Il importe dès lors de déterminer leur rémunération. En effet, et conformément à la Loi sur les communes, c'est sur proposition de la Municipalité que le Conseil communal fixe les indemnités du Syndic et des autres membres de l'exécutif, et sur proposition du bureau qu'il fixe celles des membres du conseil, du ou de la Président(e) et du ou de la Secrétaire du conseil. La proposition du bureau relative aux indemnités du Conseil figure en annexe à ce préavis. Elle fera l'objet d'une décision particulière du Conseil communal.

En respect de l'art. 16 de la Loi sur les communes, la Municipalité est tenue de présenter au Conseil une proposition. Celle développée dans le présent préavis ne concerne donc que les traitements du Syndic et des membres de la Municipalité.

La réalisation des tâches qui sont confiées aux membres d'un exécutif se fait autant en journée qu'en soirée. Pour les salariés, l'accomplissement du mandat de Syndic ou de Municipal nécessite une entente avec leur employeur entraînant notamment une diminution du temps de travail impliquant une baisse de salaire et une réduction des contributions au 2<sup>e</sup> pilier se traduisant par une baisse des prestations de retraite. Une compensation est donc nécessaire.

La Municipalité tient entre quarante-cinq et cinquante séances ordinaires par année. Indépendamment de cette activité collégiale, ses membres consacrent une partie importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère. De plus, ils sont appelés à représenter la commune au sein de différentes associations intercommunales et de plusieurs organismes ou groupes de travail, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune.

Pour la législature 2006-2011, le Conseil communal avait fixé les indemnités suivantes :

a) Syndic :	Traitement de base	CHF	52'869.15		
	Vacations	<u>CHF</u>	<u>21'077.80</u>	CHF	73'946.95
	Frais de représentation et de voiture			CHF	8'000.--
	Frais de téléphone			<u>CHF</u>	<u>700.--</u>
	Total			CHF	82'646.95
b) Municipaux :	Traitement de base	CHF	33'043.10		
	Vacations	<u>CHF</u>	<u>12'173.70</u>	CHF	45'216.80
	Frais de représentation et de voiture			CHF	6'000.--
	Frais de téléphone			<u>CHF</u>	<u>700.--</u>
	Total			CHF	51'916.80
					. / ..

Il était également prévu que le traitement de base et les vacances des membres de la Municipalité soient adaptés au coût de la vie, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, sur la base de l'indice officiel des prix arrêté respectivement au 31 mai et au 30 novembre, de manière à compenser le renchérissement, tel que pratiqué pour le personnel communal.

Pour tenir compte de la progression de l'indice des prix, les traitements du Syndic et des autres membres de l'exécutif ont été augmentés de 3.86 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Actuellement, la situation se présente comme suit :

a) Syndic	Traitement de base	CHF	54'738.--	
	Vacations	CHF	<u>21'822.--</u>	CHF 76'560.--
b) Municipaux	Traitement de base	CHF	34'211.20	
	Vacations	CHF	<u>12'603.60</u>	CHF 46'814.80

Bien que la comparaison ne soit pas toujours évidente, en raison des systèmes très variés de rétribution, l'enquête auprès de communes comparables a permis de constater que les indemnités palinardes sont dans la moyenne, voire un peu en dessous.

Si l'on retient les sommes globales qui figurent dans les budgets communaux de l'année en cours, la situation est la suivante :

Communes	Nbre de municipaux	Nbre d'habitants	Traitements et frais
Aigle	5	9'084	478'587.--
Bussigny	5	8'015	322'000.--
Crissier	5	7'087	248'800.--
Epalinges	5	8'498	305'000.--
Gland	7	11'566	330'200.--
Lutry	5	9'328	390'000.-- *
Payerne	5	8'862	420'000.--

\* Traitements non soumis à une caisse de pensions

Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, Epalinges comptait 8'498 habitants contre 7'859 au début de la dernière législature, soit une augmentation de 639 habitants ou 8.13 %. Le développement est constant et le cap des 8'500 habitants est proche. De plus, les tâches du ressort de la Municipalité s'accroissent régulièrement. La nature des problèmes rencontrés, la complexité des procédures et les collaborations impliquent un engagement de plus en plus soutenu et une grande disponibilité.

Au vu de ces éléments, la Municipalité propose pour la législature 2011-2016 un ajustement du traitement de base et des vacances, et une affiliation à la caisse de pensions de la commune pour tous ses membres.

Par ailleurs, elle propose de maintenir au même niveau les frais de représentation et de voiture, à savoir CHF 8'000.-- pour le Syndic et CHF 6'000.-- pour les Municipaux, ainsi que les frais de téléphone, à savoir CHF 700.-- pour le Syndic et les Municipaux, soit au total CHF 8'700.-- pour le Syndic et CHF 6'700.-- pour les Municipaux.

Si le Conseil communal accepte cette proposition, la situation pour la législature 2011-2016 sera la suivante :

b) Syndic :	Traitement de base	CHF	57'900.--		
	Vacations	<u>CHF</u>	<u>23'100.--</u>	CHF	81'000.--
	Frais de représentation et de voiture			CHF	8'000.--
	Frais de téléphone			<u>CHF</u>	<u>700.--</u>
	Total			CHF	89'700.--
b) Municipaux :	Traitement de base	CHF	34'800.--		
	Vacations	<u>CHF</u>	<u>13'900.--</u>	CHF	48'700.--
	Frais de représentation et de voiture			CHF	6'000.--
	Frais de téléphone			<u>CHF</u>	<u>700.--</u>
	Total			CHF	55'400.--

Comme par le passé, les traitements de base et les vacances seront adaptés au coût de la vie le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Les indemnités et/ou jetons de présence provenant de représentations dans des collectivités tierces (associations de communes, sociétés de droit commercial ou autres entités de droit privé) seront - comme jusqu'ici - reversés à la bourse communale.

Les membres de la Municipalité seront désormais affiliés à la Caisse intercommunale de pensions (CIP). Les cotisations mensuelles seront de 16% pour la commune et 8% par élu (traitement de base + vacances, moins la déduction de coordination, actuellement fixée à CHF 20'880.-- pour un taux d'activité de 100%, soit CHF 10'440.-- pour un 50% et CHF 6'264.-- pour un 30%).

L'augmentation réelle des indemnités, par rapport à la situation actuelle, sera de CHF 4'440.-- (5.2%) pour le Syndic et de CHF 1'885.20 (3.52%) pour les autres Municipaux. Le taux d'activité du Syndic est estimé à 50%, celui des Municipaux à 30%. Compte tenu de l'affiliation à la CIP, le salaire annuel net du Syndic sera de CHF 70'292.40 (antérieurement CHF 71'775.--), celui des Municipaux de CHF 42'261.60 (antérieurement CHF 43'888.80).

Si cette proposition était acceptée, et étant donné que les montants portés au budget 2011 ne tiennent pas compte des augmentations envisagées, ceux-ci devraient être majorés d'autant pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011 (dépense extra-budgétaire).

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

vu le préavis de la Municipalité no 16 du 18 juillet 2011,  
entendu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

**de fixer les indemnités des membres de la Municipalité, pour la législature 2011-2016, comme suit :**

<b>a) Syndic</b>	<b>Traitement de base</b>	<b>CHF</b>	<b>57'900.--</b>
	<b>Vacations</b>	<b>CHF</b>	<b>23'100.--</b>
	<b>Frais de représentation et de voiture</b>	<b>CHF</b>	<b>8'000.--</b>
	<b>Frais de téléphone</b>	<b>CHF</b>	<b>700.--</b>
	<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>89'700.--</b>
<b>b) Municipaux</b>	<b>Traitement de base</b>	<b>CHF</b>	<b>34'800.--</b>
	<b>Vacations</b>	<b>CHF</b>	<b>13'900.--</b>
	<b>Frais de représentation et de voiture</b>	<b>CHF</b>	<b>6'000.--</b>
	<b>Frais de téléphone</b>	<b>CHF</b>	<b>700.--</b>
	<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>55'400.--</b>

**Les traitements de base et les vacations seront adaptés au coût de la vie le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, sur la base de l'indice officiel des prix arrêté respectivement au 31 mai et au 30 novembre.**

Epalinges, le 18 juillet 2011

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Président :

La Secrétaire-adjointe :

Pierre Jolliet

Monique Andujar

Annexe : proposition de modifications des indemnités du Conseil communal

**Représentant municipal délégué : M. Maurice Mischler**